

# « VIRES

Centre de psychothérapie  
de recherche et de prévention de la violence

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

[www.vires.ch](http://www.vires.ch)

Avec le soutien de

AVEC LE SOUTIEN  
DE LA  
VILLE DE GENÈVE



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

CHAÎNE DU BONHEUR  
BLÜCKSKETTE  
CATENA DELLA SOLIDARIETÀ  
CHADAINA DA FORTUNA  
SWISS SOLIDARITY



Association reconnue d'utilité publique

## REMERCIEMENTS

Les membres du Comité et l'équipe de VIREs expriment leur reconnaissance:

- **A l'Etat de Genève**
- **A la Ville de Genève**
- **Aux communes genevoises** : Anières, Bardonnex, Bernex, Carouge, Céligny, Choulex, Collonge-Bellerive, Confignon, Genthod, Grand-Saconnex, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Russin, Satigny, Thônex, Troinex, Vandoevres et Veyrier.
- **A La Chaîne du Bonheur**



## SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	4
INSTANCES ET MEMBRES	5
CENTRE DE PSYCHOTHÉRAPIE POUR AUTEUR-E-S D'AGRESSIONS	9
STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES "VIOLENCES DOMESTIQUES"	9
STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES "VIOLENCES INTERPERSONNELLES ET URBAINES"	11
MESURES D'ÉLOIGNEMENT ADMINISTRATIF	12
PHORBAS	13
COMPTES	15

## « LE MOT DE LA PRESIDENTE »

C'est de manière plus sereine que nous avons commencé l'année 2022. La menace de la pandémie qui nous fit tous souffrir s'éloignant peu à peu, l'équipe de VIRES a pu ainsi retrouver son rythme et de bonnes conditions de travail.

Les mois passant, notre équipe s'est vue confrontée à une forte augmentation des demandes de prise en charge. Je tiens ici à adresser mes remerciements tant au Secrétaire général, qu'aux psychologues et psychiatre ainsi qu'à l'équipe administrative pour son engagement inébranlable.

2022 a été placée sous le signe des futurs changements concernant la prise en charge de nos soins par la LaMal. En effet dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 la prescription d'un médecin de famille permettra un accès direct à la psychothérapie exercée par un psychologue-psychothérapeute à la différence du modèle de la délégation, qui nécessitait de travailler sous la délégation et la responsabilité d'un médecin spécialiste en psychiatrie et en psychothérapie. Toutefois, beaucoup de nos patients, ne disposant pas de médecin traitant, nous nous attendons à ce que ce passage retarde la mise en place des prises en charge. Ce risque est un défi que nous n'aurons d'autre choix que de relever. Afin d'y répondre peut-être devrons-nous mettre beaucoup plus à contribution notre Fonds de solidarité? Notre mission demeurant de ne laisser personne en demande de soin sans l'accueillir.

Des changements sont intervenus dans le comité de VIRES.

Le Docteur Daniel HALPERIN ayant fait part de sa démission, nous voyons un des membres fondateurs du Comité de VIRES s'en aller ; qu'il soit par ces lignes remercié pour son investissement précieux.

Deux nouveaux membres nous ont également rejoint ; il s'agit de Madame Isabelle METAXAS et de Madame Martine DOGGWILLER que nous sommes très heureux d'accueillir ; ce, d'autant qu'un travail fructueux a déjà pu commencer. Mes remerciements vont à l'ensemble du comité de VIRES, son implication, ses réflexions et son soutien pour faire face aux inévitables changements et adaptations à réaliser nous sont d'autant plus précieux.

Un merci spécial à notre trésorier qui tout au long de l'année veille au grain.

Je remercie la Ville de Genève pour la mise à disposition de nos locaux et aussi pour avoir réagi rapidement en engageant les travaux nécessaires suite à un nouveau dégât d'eau intervenu dans le courant de l'année.

J'adresse également mes remerciements à l'État de Genève pour son soutien indispensable via notre subvention.

Je remercie également la Chaîne du Bonheur qui nous permet de poursuivre notre dispositif PHORBAS.

Je remercie très sincèrement les communes genevoises donatrices qui nous permettent d'alimenter notre Fonds de solidarité donnant ainsi l'accès au soin à des personnes volontaires et sans ressources et contribuant à la protection des victimes, au respect de l'intérêt des enfants et à la préservation du lien social lorsque les parents sont séparés.

Nous le savons, les mois à venir s'annoncent déjà riches en défis à relever.

  
Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX

## INSTANCES ET MEMBRES

### MEMBRES DU COMITE

**Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX**, *Présidente*

Infirmière spécialisée en santé publique (Service Santé Jeunesse), ancienne Députée au Grand Conseil de Genève

**Martine DOGGWILER** (*depuis le 28 juin 2022*)

Pharmacienne

**Daniel HALPERIN** (*jusqu'au 23 septembre 2022*)

Pédiatre, ancien responsable de la Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (CIMPV) des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

**Camille LA SPADA-ODIER**

Avocate au Barreau, active à la défense des victimes et à la protection des enfants, Juge suppléante au Tribunal des mineurs

**Isabelle METAXAS** (*depuis le 24 mai 2022*)

Avocate au Barreau de Genève

**Yvan NICOLET**, *Trésorier*

Comptable

**Matteo PEDRAZZINI**

Avocat au Barreau, Juge à la Cour d'appel du pouvoir judiciaire, Président de la Croix-Rouge genevoise

**Quyhn STEINER SCHMID** (*jusqu'au 29 septembre 2022*)

Ancienne juge au Tribunal administratif de première instance et juge suppléante à la Chambre administrative

### MEMBRE D'HONNEUR

**Jean-François DUCHOSAL**

Commandant, ancien responsable de la sécurité de l'Aéroport de Genève

### MEMBRES DU BUREAU

**Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX**, *Présidente*

**Yvan NICOLET**, *Trésorier*

**Denis CHATELAIN**, *Secrétaire général, co-fondateur de VIRE*

### MEMBRES DE L'ÉQUIPE DU CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE

**Arianna D'AMBROSIO**, psychologue psychothérapeute (*intégrée au groupe des formateurs de la «VIRE»*)

**Denis CHATELAIN**, *Coordinateur de la «VIRE*, éducateur, psychothérapeute sophia-analyste

**Lucas FERNANDES LOUREIRO**, psychologue psychothérapeute reconnu au niveau fédéral, psychanalyste

**Paula MORALES**, psychologue, psychothérapeute en formation

Dr Nicolas PERRIN, spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie  
Natacha QUADIR, *Coordinatrice du centre de psychothérapie*, psychologue  
psychothérapeute reconnue au niveau fédéral  
Floriano VON ARX, *Coordinateur de PHORBAS*, psychologue psychothérapeute  
reconnu au niveau fédéral, thérapeute systémique et familial

#### MEMBRES DE L'ADMINISTRATION ET DU SECRETARIAT

Danièle GOBBO, *Secrétaire exécutive*  
Robin SCHNEIDER, *Auxiliaire administratif*

#### INTENDANCE

Minda GACUSANA, *Intendante*

#### INFORMATIQUE

Jean-Luc AUBERT, informaticien

#### *Remerciements*

Nos très sincères remerciements vont à Daniel HALPERIN pour son investissement et son engagement au sein de notre Comité depuis sa fondation.

Nous remercions également Quayn STEINER SCHMID qui a intégré notre Comité ces dernières années.

#### SUPERVISIONS ET FORMATION CONTINUE DES MEMBRES DE L'EQUIPE

La supervision de l'équipe a été assurée par Monsieur André CIAVALDINI, docteur en psychopathologie clinique (HDR), psychanalyste (SPP, IPA), Directeur de recherche associé au Laboratoire PCPP de l'Université René Descartes (Paris V), fondateur et premier directeur de programme du Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles, Grenoble.

Nous tenons à remercier Monsieur CIAVALDINI pour les échanges précieux et sa réflexion si fine et toujours pertinente durant les 13 années qu'a duré notre supervision.

Chaque psychothérapeute, ainsi que la secrétaire exécutive, est également supervisé individuellement par un thérapeute affilié à son école de pensée. Chaque membre de l'équipe clinique participe à des modules de formation continue selon les exigences de sa fédération professionnelle.

## FORMATIONS ET INFORMATIONS DISPENSEES

**HETS, Genève** – Intervention dans le module « Modèles et méthodes d'intervention en service social » : 12, 26 avril et 3 mai 2022 - Denis CHATELAIN et Floriano VON ARX

- Bilan du module et perspectives pour le futur : 31 août : Denis CHATELAIN

**Genève** - Rencontre avec plusieurs professionnelles de Ashalim et Joint chargées de créer et de mettre en œuvre des dispositifs visant l'accueil et le traitement des personnes auteur-e-s de violences conjugales et domestiques à Jérusalem : 17 mai et 14 juin - Denis CHATELAIN et Natacha QUADIR

**Théâtre PITOEFF, Genève** - Participation au débat « Lutte contre la violence de genre » faisant suite à la pièce de théâtre « Habibi » mise en scène par Silvia BARREIROS : 25 mai - Denis CHATELAIN

**HETS, Genève** – Atelier dans le cadre du cours de M. Serge GUINOT : 1<sup>er</sup> décembre - Denis CHATELAIN et Floriano VON ARX

En 2022, nous avons également continué à recevoir des stagiaires en partenariat avec, d'une part l'Université de Genève et d'autre part, sous l'égide de la convention qui nous relie à la HETS et de la collaboration avec le Foyer Arabelle.

En continu durant l'année, nous recevons des étudiants pour l'écriture de leurs travaux d'étude.

## RENCONTRES : ELABORATION DU LIEN SOCIAL AUTOUR DE LA PROBLEMATIQUE DE LA VIOLENCE

Des réunions de travail et des échanges ont eu lieu :

Dans le cadre de l'organisation des stages pour les étudiants HETS :

- le 19 janvier : avec M. Marc-Antoine LA TORRE, Directeur du Foyer Arabelle et M. Jean-Daniel JIMENEZ de la HETS

D'autres rencontres ont également eu lieu en continu sur l'année avec des intervenants du Foyer Arabelle.

A propos de la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violences du 14 décembre 2018 et d'un dispositif pilote de Programme de prévention de violences domestiques selon les nouvelles dispositions de l'Art. 55a CP :

- le 1<sup>er</sup> mars : Groupe de travail autour de la mise en œuvre de l'art.55a CP

Dans le cadre de la collaboration entre institutions :

- le 9 juin : Journée nationale de l'APSCV à Berne
- le 26 septembre, rencontre avec Mme Isabelle FISCHER, secrétaire générale de l'ASPCV et le 21 décembre, présentation de projet au Comité de l'ASPCV
  
- les 10 mai et 13 décembre : rencontre avec le CASS de la Servette pour échanger sur les pratiques
  
- le 1<sup>er</sup> septembre, avec Mme Anne ANTILLE, Directrice a.i. du Service de Probation et d'Insertion et Monsieur Sébastien JOLY, Chef du secteur socio-judiciaire autour de la nouvelle réglementation de la psychothérapie faite par des psychologues et ses implications pour le dispositif
  
- le 13 octobre : Préparation afin de rencontrer le TPAE entre les équipes PHORBAS, PETIT CORNEILLE et Maîtres Camille LA SPADA ODIER et Corinne NERFIN
  
- le 18 octobre : Rencontre avec M. Serge GUINOT, PHAROS

Au sujet de notre contrat de prestations :

- le 29 novembre : Rencontre entre M. Yvan NICOLET, trésorier et Mme Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX, présidente et Mmes Emilie FLAMAND-LEW, Directrice a.i., Géraldine BROWN, Chargée de projets et Colette FRY, déléguée à l'égalité, BPEV

Au sujet du travail de l'association :

- le 27 septembre : rencontre entre Mmes Camille GOBET, Responsable du secteur action sociale individuelle et Zoé RICKLI, assistante administrative en charge des subventions de la Commune de Plan-les-Ouates et Denis CHATELAIN et Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX

#### **REPRESENTATION DE VIRES DANS DES ASSOCIATIONS OU GROUPES DE TRAVAIL**

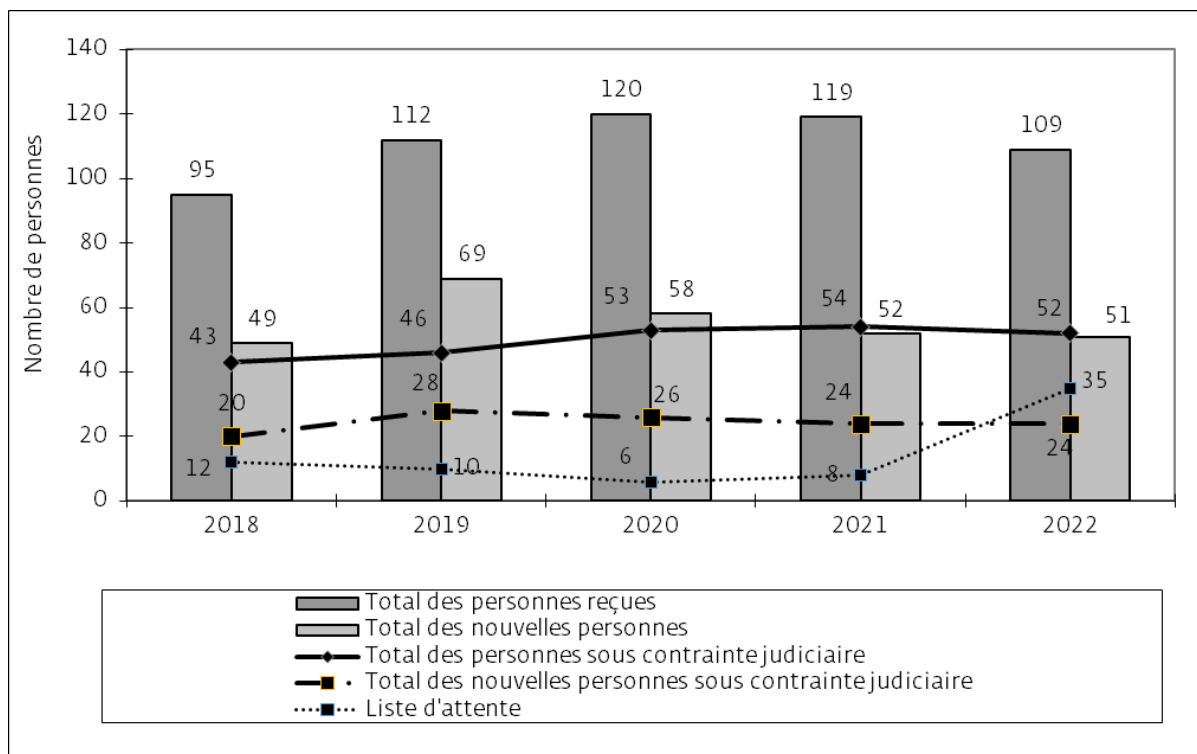
- Membre de la Commission Consultative "Violences Domestiques", de son Comité et de la sous-commission « coordination auteur-e-s/victimes », Genève
- Membre de l'Association LAVI, Genève
- Membre de l'Association APSCV, Berne



## CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE POUR AUTEUR-E-S D'AGRESSIONS

### STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES « VIOLENCES DOMESTIQUES »

#### TOTAL ET REPARTITION DES PERSONNES REÇUES AU CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE<sup>1</sup>



Au total **109 personnes** (104 hommes et 5 femmes) ont consulté en 2022, dont 51 nouvelles<sup>2</sup>. L'âge des patient(e)s varie entre 21 et 86 ans. 84 d'entre eux sont parents.

Parmi les nouvelles personnes, il y a 2 retours de situations (des patient(e)s venus durant les années précédentes et bénéficiant en 2021 d'une nouvelle prise en charge).

Les personnes arrivent à VIREs sous contrainte pénale ou injonction du Ministère public ou du SPMi ou de manière volontaire, orientées par le réseau médico-social, des proches ou par eux-mêmes.

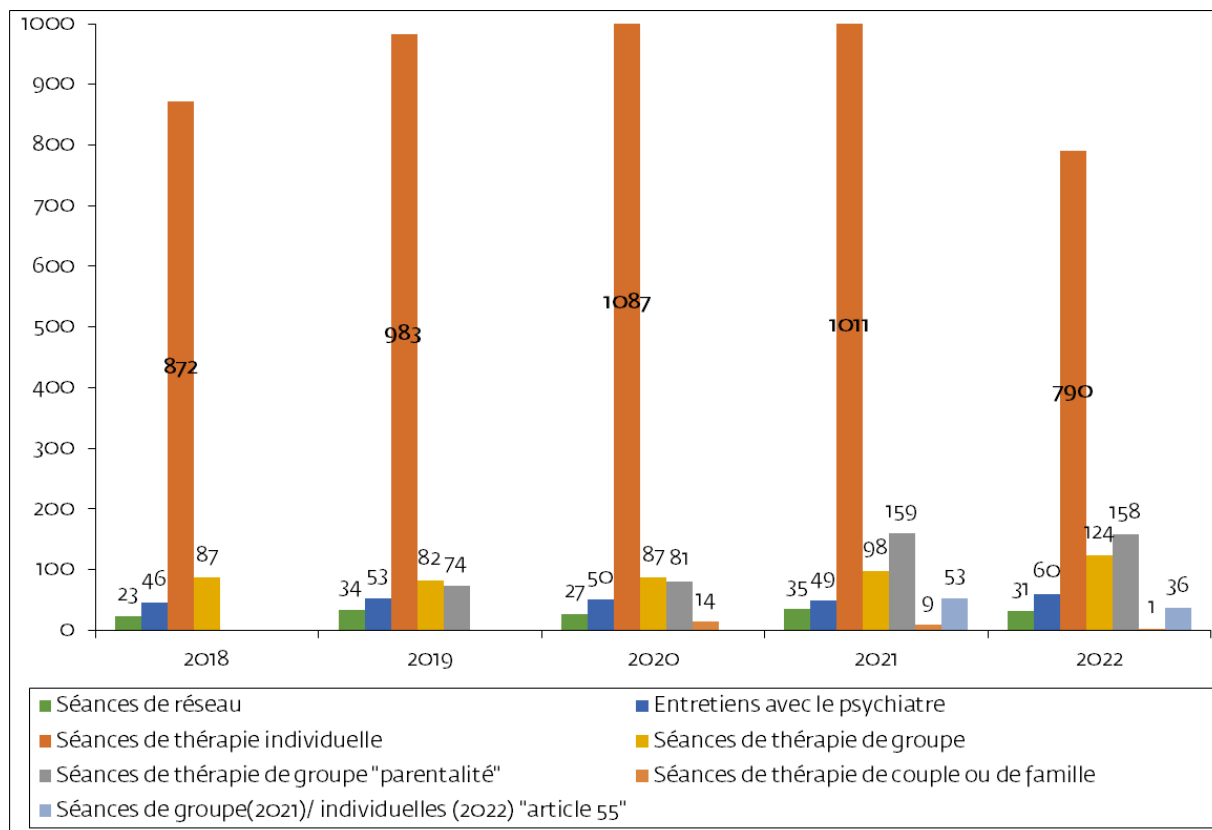
Cette année, le nombre de personnes devant attendre avant d'être reçues et que nous n'avons pas pu recevoir a été en grande augmentation. Ne pas pouvoir recevoir toutes les personnes faisant une demande nous pose des problèmes tout d'abord au niveau de la difficulté dans laquelle cela peut mettre les couples et les familles, mais également à cause des effets d'une liste d'attente sur notre disponibilité. En effet, rappeler des personnes ayant fait une demande quelques semaines avant, prend beaucoup plus de temps que de

<sup>1</sup> La liste d'attente correspond aux demandes qui ont nécessité un délai pour leur prise en charge, et n'ont jamais pu être reçues, soit parce qu'elles n'ont jamais pu être jointes, soit parce que les personnes avaient trouvé une autre solution.

<sup>2</sup> Ces chiffres ne comprennent pas les personnes reçues pour l'entretien socio-thérapeutique et juridique lié aux mesures d'éloignement administratif, ni les personnes reçues pour des violences interpersonnelles et urbaines.

pouvoir les recevoir tout de suite, et ainsi paradoxalement, nous gardons des disponibilités non remplies durant des semaines. L'augmentation de la liste d'attente est également due à notre obligation de garder une disponibilité hebdomadaire pour les personnes venant pour un entretien de mesure d'éloignement administratif (cette demande ayant été en augmentation ces dernières années) et pour les personnes venant sous art.55a CP.

## TOTAL ET REPARTITION DES SEANCES



- **31 séances tri-partites de réseau** avec le Service de probation et d'insertion ou le Service de Protection des Mineurs.
- **60 entretiens avec le psychiatre** d'une heure bénéficiant à 41 patients. Le nombre de séances par patient variant de 1 à 9 séances.
- **790 séances de psychothérapie individuelle** d'une heure bénéficiant à 95 personnes (111 en 2021). La moyenne annuelle des séances par patient étant de 9 séances (variation de 1 à 37 séances).
- **124 séances de psychothérapie de groupe** d'une heure et demie bénéficiant à 10 personnes (7 en 2021). La moyenne annuelle des séances par patient étant de 12.4 (2021 : 14) séances (variation de 1 à 36 séances).
- **158 séances de psychothérapie de groupe « parentalité »** d'une heure et quart bénéficiant à 7 personnes (7 en 2021). La moyenne annuelle des séances par patient étant de 22.6 séances (23 en 2021) (variation de 5 à 32 séances).

- 1 séance de couple ou de famille d'1 heure et demie bénéficiant à 2 personnes.
- 36 séances de psychothérapie individuelle « article 55a CP » bénéficiant à 6 personnes.

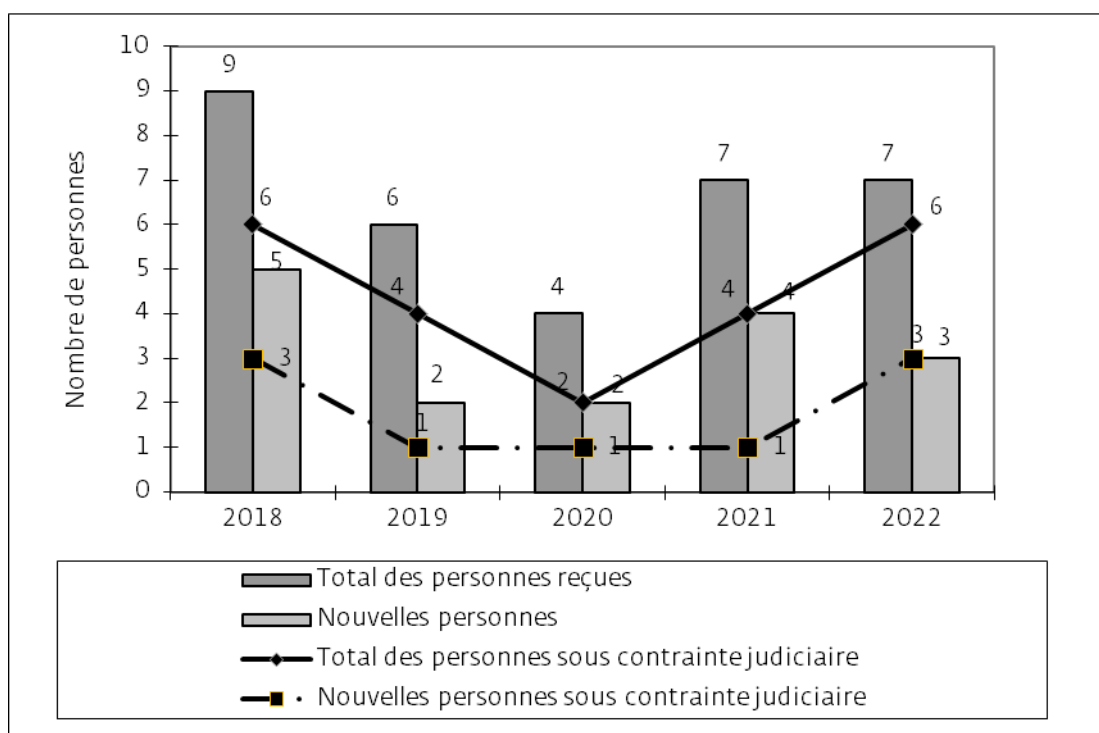
Nous avons ainsi réalisé un total de 1200 séances (1414 en 2021).

Nous soulignons que le nombre de présences dans les séances de groupe et en séances individuelles ne reflète pas la totalité des séances potentiellement réalisables durant l'année.

En effet, nous comptons 90 absences dans les groupes, ce qui représente 24.2% des séances sur l'année (19.5% en 2021), ainsi que 177 absences dans les séances individuelles (entretiens de réseau, séances de thérapie individuelle et entretiens psychiatriques et séances de couple/famille confondus) (15.2% contre 13.7% en 2021). Ces séances prévues, mais non honorées, s'ajoutent ainsi aux 1200 et portent le nombre total à 1467 (2021 : 1664 ; 2020 : 1596) séances fixées.

Cette année, la prise en charge des personnes venant sous l'article 55a CP s'est déroulée en séances individuelles. Les situations particulières des patients (ne vivant plus en couple, ne parlant pas français, ayant des situations familiales demandant une attention particulière sur la relation parent-enfants) ne nous ont pas permis de pouvoir les suivre en groupe comme durant l'année 2021.

### STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES « VIOLENCES INTERPERSONNELLES ET URBAINES »<sup>3</sup>



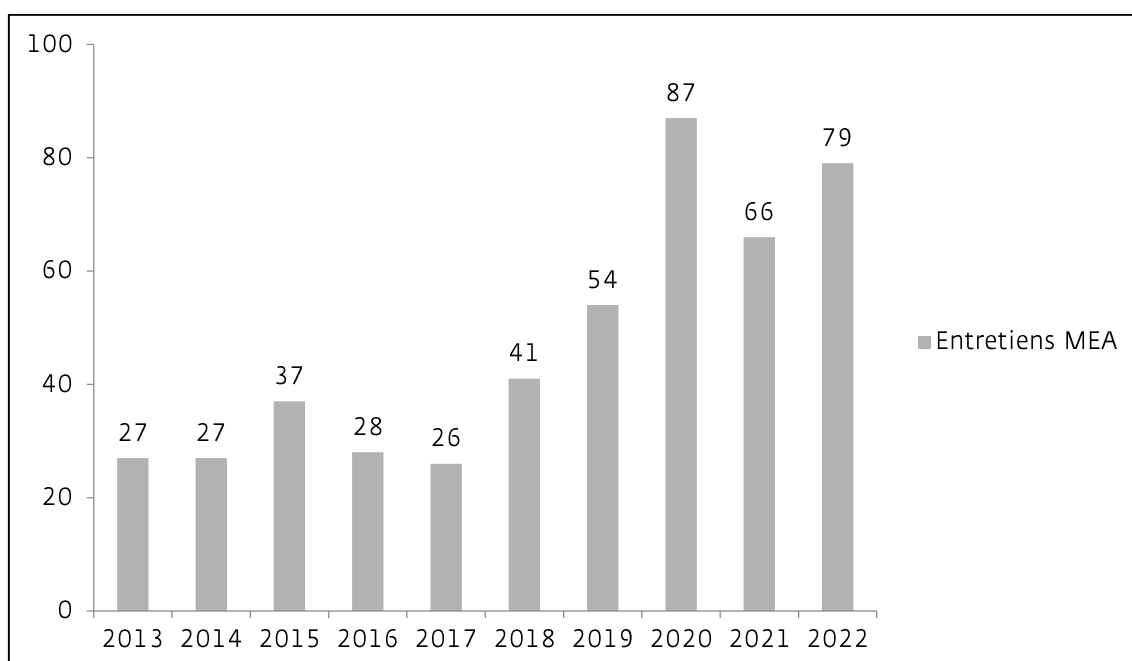
<sup>3</sup> Nous ne recevons plus de fonds spécifiquement versés pour la prise en charge des Violences Interpersonnelles et Urbaines, mais le Ministère public continue à nous solliciter pour les prises en charge des sujets violents sur la voie publique, nous maintenons donc ouverte cette possibilité de prise en charge.

Les patient-e-s ont bénéficié de 70 séances individuelles<sup>4</sup> (2021 : 100 séances individuelles et de groupe), auxquelles s'ajoute un total de 37 absences.

Nous avons choisi de maintenir la distinction dans les statistiques entre « violences domestiques » et « violences interpersonnelles et urbaines », nous référant toujours ainsi à la nomination judiciaire sous laquelle les personnes nous sont envoyées ; toutefois et sur un plan clinique, cette distinction chute dès lors qu'on s'aperçoit que les personnes n'agissent souvent pas qu'un seul type de violences, et que leur mise en travail psychique relève grandement de la prévention de la violence domestique.

## MESURES D'ÉLOIGNEMENT ADMINISTRATIF

La Mesure d'Eloignement Administratif comprend l'obligation faite à la personne éloignée de se rendre à un entretien unique et gratuit. Cet entretien vise l'accueil de sujets pris dans la perte de leurs repères de base, source d'une sécurité minimale, et permet la création d'un premier espace de respiration, voire de pensée.



**76 personnes** (74 hommes et 2 femmes) sont venues à VIREs pour un entretien socio-thérapeutique et juridique dans le cadre d'une Mesure d'Eloignement Administratif. 3 personnes ont été soumises 2 fois en 2022 à un éloignement.

De plus, 4 personnes ont pris rendez-vous et ne se sont pas présentées à l'entretien.

4 personnes sont venues à VIREs après avoir été rappelées par la Police après un certain temps afin de leur remémorer leur obligation à se rendre à un entretien.

<sup>4</sup> Nombre non compris dans le graphique de la page précédente.

Suite à cet entretien, 5 personnes ont poursuivi une psychothérapie de manière volontaire et 5 autres sont venues sous mesures de substitution ou art.55a CP.

Cette année, nous n'avons eu besoin de faire appel à des interprètes qu'à 3 reprises, ayant pu répondre aux autres demandes grâce aux 5 langues parlées par l'équipe des thérapeutes.

## **PHORBAS**

L'année 2022 a connu une bonne évolution du Dispositif PHORBAS participant à l'évaluation de la faisabilité de réinstaurer ou non à terme l'exercice d'un droit de visite des familles aux prises avec la violence. Nous avons en effet reçu 11 situations pour lesquelles nous avons initié un travail destiné à la reprise des relations parents-enfants entre des parents interdits de visites et leur-s enfant-s.

Pour rappel, le Centre de psychothérapie de VIREs reçoit ces parents interdits de contact suite à des situations de violences ayant exposé directement ou indirectement les enfants dans le passé, pour une psychothérapie visant à mettre en travail les violences agies, leur impact sur les victimes ainsi que les conditions nécessaires au rétablissement de relations avec le-s enfant-s et de l'autorité parentale conjointe dans une perspective principale de respect du droit des enfants.

Grâce au don octroyé par la Chaîne du Bonheur depuis 2020, PHORBAS est en mesure de recevoir dans un deuxième temps les parents vivant au quotidien avec les enfants, ainsi que ces derniers, dès lors que cela s'avère pertinent, pour évaluer le degré de consentement et la possibilité, voire la pertinence clinique, de participer à un processus de reliaison. Ceci secondairement à une mise en travail de la responsabilisation, jugée suffisante, du côté du parent interdit.

La plupart de ces situations nous ont amenés à devoir coopérer activement avec les instances judiciaires (TPAE) ainsi que le SPMi et le SEASP, dès lors que le processus de reliaison sous l'égide de PHORBAS était enjoint ou appuyé par la Magistrature compétente. Nous avons également donné place à la coopération avec les avocats des parties lorsque cela s'est avéré pertinent, ainsi qu'avec les soignants des enfants impliqués dans leur prise en charge, notamment psychique.

Parmi ces 11 situations, nous avons pu accompagner 2 processus de reliaison directement dans nos locaux, jusqu'à un degré d'autonomisation estimé suffisant. Aussi, 1 situation a bénéficié d'une coopération articulée avec l'Association PETIT CORNEILLE, spécialisée dans la mise en place du droit de visite itinérant, reprenant le relais de l'accompagnement de la reliaison jusqu'au prononcé d'un droit de visite géré de manière autonome par les parents.

2 autres situations ont été traitées avec l'aide d'autres structures cantonales d'accompagnement de la reprise du droit de visite. Encore, 2 situations ont

connu un développement de la reprise des liens s'appuyant sur le réseau privé des parents. Pour ces situations notamment, une coopération avec PHORBAS et PETIT CORNEILLE a été précieuse, dans la mesure où nous avons pu aider les parents à organiser ces prises en charge jusqu'à leur mise en œuvre.

Enfin, pour 3 situations, nous avons jugé prématuré le fait de donner un avis positif à la restauration d'un espace de liaison entre le parent éloigné et son-ses enfant-s. Dans ces situations, nous avons en effet estimé que le positionnement de ces parents en termes de responsabilisation par rapport aux violences commises, ainsi qu'en termes de reconnaissance de la légitimité de l'intervention des instances de protection des mineurs, n'était pas suffisamment garant du respect des droits des enfants. Pour ces situations aussi, l'engagement des thérapeutes avec le SPMi (remise de rapports, tripartite) ainsi qu'avec le TPAE (audience) a été particulièrement intensifié.

La coopération avec PETIT CORNEILLE s'est notamment intensifiée en termes d'organisation de « permanences » de droit de visite pour aider les parents demandeurs à penser à l'organisation d'un cadre propice à la liaison parent-enfant, ainsi qu'en termes de coopération clinique (colloques inter-associatifs réguliers), notamment dans des situations hors contrainte judiciaire. Ceci a été possible aussi grâce au fait que PETIT CORNEILLE a également obtenu un don de la Chaîne du Bonheur.

Dans ce même sens, nous avons pu bénéficier de l'octroi d'un deuxième don de ce même organisme pour l'année 2023-mi-2024, ce qui permettra de continuer la prise en charge de ces situations ainsi que de renforcer la coopération avec PETIT CORNEILLE et le réseau de protection des mineurs. Aussi, nous pensons qu'il serait utile d'intensifier les contacts avec les parents gardiens afin de mettre en travail plus régulièrement les aspects liés à la gestion de l'autorité parentale conjointe. En effet, nous nous sommes aperçus qu'au-delà du droit de visite, des difficultés importantes surgissent à la croisée des enjeux respectifs liés à des situations où une autorité parentale est conjointe, mais elle ne peut se mettre en place. Nous pensons que la mise en travail de cet aspect participe également de la protection des enfants.

# COMPTES

## ASSOCIATION VIRES

2

Bilan		2022	2021
		CHF	CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif circulant</b>			
Liquidités	4.1	111'436	78'631
Débiteurs	4.2	26'259	18'774
Comptes de régularisation Actif	4.3	0	0
<b>Total de l'Actif circulant</b>		<b>137'695</b>	<b>97'405</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>137'695</b>	<b>97'405</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Créanciers	4.4	8'886	5'942
Comptes de régularisation passif	4.6	16'408	15'758
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2017-2020	4.5	0	1'351
<b>Total des capitaux étrangers à CT</b>		<b>25'294</b>	<b>23'051</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>			
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2021-2024	4.5	1'410	305
<b>Total des capitaux étrangers à LT</b>		<b>1'410</b>	<b>305</b>
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>			
Fonds affectés	4.7	77'797	43'034
<b>Total des Fonds affectés</b>		<b>77'797</b>	<b>43'034</b>
<b>Capital de l'organisation</b>			
Capital libre		30'783	30'783
Résultats cumulés durant le contrat de prestations		232	0
Résultat de l'exercice (après part subvention non dépensée)	5.13	2'179	232
<b>Total capital de l'organisation</b>		<b>33'194</b>	<b>31'015</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>137'695</b>	<b>97'405</b>

Compte d'exploitation (selon la méthode des coûts globaux)	BUDGET	Révision	2022	2021
	2022		CHF	CHF
<b>Produits d'exploitation</b>				
Récettes	175'000	5.1	169'329	175'166
Subventions / Dons	312'000	5.2	376'520	316'900
Autres produits	0	5.3	428	151
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<u>487'000</u>		<u>546'277</u>	<u>492'217</u>
<b>Charges d'exploitation</b>				
<b>Charges de personnel et assimilés</b>				
Salaires et charges sociales	448'600	5.4	443'291	450'942
Autres charges de personnel	7'500	5.5	7'028	4'868
<b>Total des charges de personnel et assimilés</b>	<u>456'100</u>		<u>450'319</u>	<u>455'810</u>
<b>Charges de projets</b>				
Salaires et charges sociales projets honoraires indépendants	14'250	5.6	25'010	31'996
	0	5.6	0	0
<b>Total des charges de projets</b>	<u>14'250</u>		<u>25'010</u>	<u>31'996</u>
<b>Autres charges</b>				
Loyers	5'412	5.7	5'065	4'761
Frais administratifs	24'208	5.8	24'243	25'391
Autres charges	5'280	5.9	4'944	4'158
<b>Total des autres charges</b>	<u>34'900</u>		<u>34'252</u>	<u>34'310</u>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<u>505'250</u>		<u>509'581</u>	<u>522'116</u>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<u>-18'250</u>		<u>36'696</u>	<u>-29'899</u>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Subventions / Dons	0	5.10	1'351	0
<b>Fonds affectés</b>				
Attribution (produits des fonds)	-15'000	5.11	-79'520	-19'900
Utilisation (charges des fonds)	33'250	5.12	44'756	50'336
<b>Résultat des fonds affectés</b>	<u>18'250</u>		<u>-34'764</u>	<u>30'436</u>
<b>Résultat de l'exercice avant traitement du résultat</b>	<u>0</u>		<u>3'283</u>	<u>537</u>
<b>Part revenant à l'Etat de Genève</b>	0	5.13	-1'104	-305
<b>Résultat de l'exercice après traitement du résultat</b>	<u>0</u>		<u>2'179</u>	<u>232</u>



Association VIRES

Avenue Ernest-Pictet 10, CH-1203 GENEVE

tél: 022/328 44 33 fax: 022/940 02 08

[vires@bluewin.ch](mailto:vires@bluewin.ch)